HABILITATION ÉLECTRIQUE : TRAVAUX D'ORDRE NON ÉLECTRIQUE - BS - BE MANŒUVRE

Habilitations Electriques

DURÉE
14 heures / 2 jours

INTERVENANT
Formateur expert en prévention du risque électrique

NOMBRE DE STAGIAIRES
Maximum 10

PRÉ-REQUIS

- Aucun pré-requis nécessaire

PUBLIC CONCERNÉ

Personnel non-électricien devant effectuer des opérations d'ordre électrique élémentaires ou manœuvrer des appareillages électriques en basse tension

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Exécuter en sécurité des interventions de remplacement et de raccordement en BT dans le respect des prescriptions de la NF C 18-510
- Exécuter en sécurité des manœuvres dans le respect des textes réglementaires dans le respect des prescriptions de la NF C 18-510

SARL H2 Formation
105 RUE DES MOURETTES, 26000 VALENCE
www.h2formation.fr

contact@h2formation.fr
Tel : 04 86 84 21 13

Enregistrée sous le numéro **84260374026**. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Pédagogie active, échanges, exposés interactifs, apports de connaissances théoriques et pratiques, utilisations d'outils multimédia (Powerpoint, vidéos…), exercices en sous-groupe
Coffret électrique pédagogique servant à faire comprendre les notions d'environnement électrique et de risques électriques

ÉVALUATION & VALIDATION

Un questionnaire final de type QCM et une évaluation pratique seront réalisés
Attestation des acquis de la formation
Avis d'habilitation pour l'employeur
Maintien et actualisation des compétences : tous les 3 ans

CONTENU DE LA FORMATION

TRONC COMMUN

- Les grandeurs électriques (courant, tension, résistance, puissance, alternatif et continu, etc.)
- Les effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution et de brûlures, etc.)
- Les noms et les limites des différents domaines de tensions
- Les zones d'environnement et leurs limites
- Le principe d'une habilitation (réglementation, définition des symboles)
- Les prescriptions associées aux zones de travail
- Les équipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole, etc.)
- Les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des outils
- La conduite à tenir en cas d'accident corporel conformément et/ ou en cas d'incendie dans un environnement électrique

MODULE BS

- Les limites de l'habilitation BS
- Les informations à échanger ou transmettre au chargé d'exploitation électrique
- Les matériels électriques dans leur environnement
- Les équipements de protection individuelle (identification, vérification, utilisation)
- Les séquences de mise en sécurité d'un circuit
- Les mesures de prévention lors d'une intervention
- Les documents utilisables
- Les procédures de remplacement et de raccordement

MODULE BE MANŒUVRE

Les matériels électriques dans leur environnement

Les équipements de protection individuelle (identification, vérification, utilisation)

Les limites de l'habilitation BE Manœuvre

Les acteurs concernés par les manœuvres (chargé d'exploitation et chargé de consignation) et les échanges (information et documents)

Instructions de sécurité spécifiques aux manœuvres

ASPECT RÈGLEMENTAIRE

« Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités. »

Art 4544-9 du Code du Travail

« L'employeur s'assure que le travailleur a reçu la formation théorique et pratique qui lui confère la connaissance des risques liés à l'électricité et des mesures à prendre pour intervenir en sécurité lors de l'exécution des opérations qui lui sont confiées »

Art 4544-10 du code du Travail

Norme NFC 18-510